

PEGOMAS

---

2023

# Rapport d'Orientation Budgétaire

---

PRÉPARÉ PAR

Mairie de Pégomas



# Sommaire

Rapport d'Orientation Budgétaire

Contexte général financier	p. 1
Cadre de l'élaboration du budget	p. 2
Les dotations de l'Etat en baisse	p. 3
Evolution du fonds de roulement depuis 2019	p. 4
Analyse rétrospective 2019 – 2022	
Section de fonctionnement	p. 5
Section d'investissement	p. 10
Gestion de la dette	p. 13
Les orientations budgétaires 2023	
La fiscalité 2023 : ce qui change	p. 17
Les recettes et les dépenses de fonctionnement	p. 18
Le programme d'investissement 2023	p. 19



PÉGOMAS

# Contexte général financier



Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.



# Cadre de l'élaboration du budget 2023

Le projet de loi de finances 2023 : les principales mesures

## LES PRINCIPES

La prévision de croissance retenue par le Gouvernement est de + 2.7 % en 2022 et de + 1 % en 2023.

La prévision de déficit public serait de 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022 et se maintiendrait à 5 % en 2023.

Le ratio de dette publique est de 111,5 % du PIB en 2022 et estimé à 111,2 % du PIB en 2023.

Le taux de prélèvements obligatoires amorcerait une nouvelle baisse passant de 45,2% du PIB en 2022 à 44,7 % en 2023.

### Les principes sont les suivants :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique
- Faire face aux défis de la transition écologique
- Accompagner la France vers le plein emploi

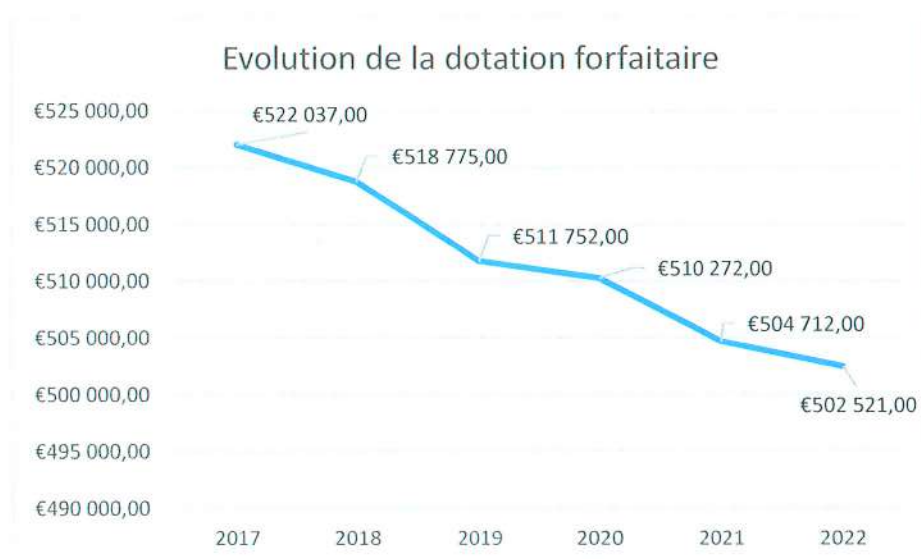
- Favoriser l'inclusion sociale éducation et enseignement supérieur : une priorité de quinquennat
- S'engager en faveur de la jeunesse et de la culture
- Renforcer les moyens des politiques régaliennes
- Soutien de l'Etat aux collectivités locales : loi de programmation des finances publiques 2023 à 2027 (limitation de la progression des dépenses de fonctionnement au niveau du taux d'inflation minoré de 0.5 point).

Le taux de chômage serait de 7,3 %.

# Les dotations de l'Etat en baisse

## Evolution de la Dotation Forfaitaire de la commune de Pégomas

2017	522 037 €
2018	518 775 €
2019	511 752 €
2020	510 272 €
2021	504 712 €
2022	502 521 €



# Evolution du fonds de roulement depuis 2019

	2019	2020	2021	2022
RESULTAT de FONCTIONNEMENT	379 346,23 €	77 750,18 €	243 411,74 €	105 349,23 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	726 952,21 €	1 019 213,42 €	916 963,60 €	1 013 741,57 €
REPRISE RESULTAT ASSAINISSEMENT (2019)	312 914,98 €			
<b>RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 419 213,42 €</b>	<b>1 096 963,60 €</b>	<b>1 160 375,34 €</b>	<b>1 119 090,80 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	197 504,20 €	- 299 483,30 €	- 782 445,54 €	1 636 091,21 €
RESULTAT REPORTE PRECEDENT	417 436,86 €	1 356 529,85 €	1 057 046,55 €	275 054,76 €
REPRISE RESULTAT ASSAINISSEMENT (2019)	741 588,79 €			
<b>RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 356 529,85 €</b>	<b>1 057 046,55 €</b>	<b>274 601,01 €</b>	<b>1 911 145,97 €</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>2 775 743,27 €</b>	<b>2 154 010,15 €</b>	<b>1 434 976,35 €</b>	<b>3 030 236,77 €</b>

FONDS DE ROULEMENT PAR ANNEE





# Analyse rétrospective 2019 - 2022

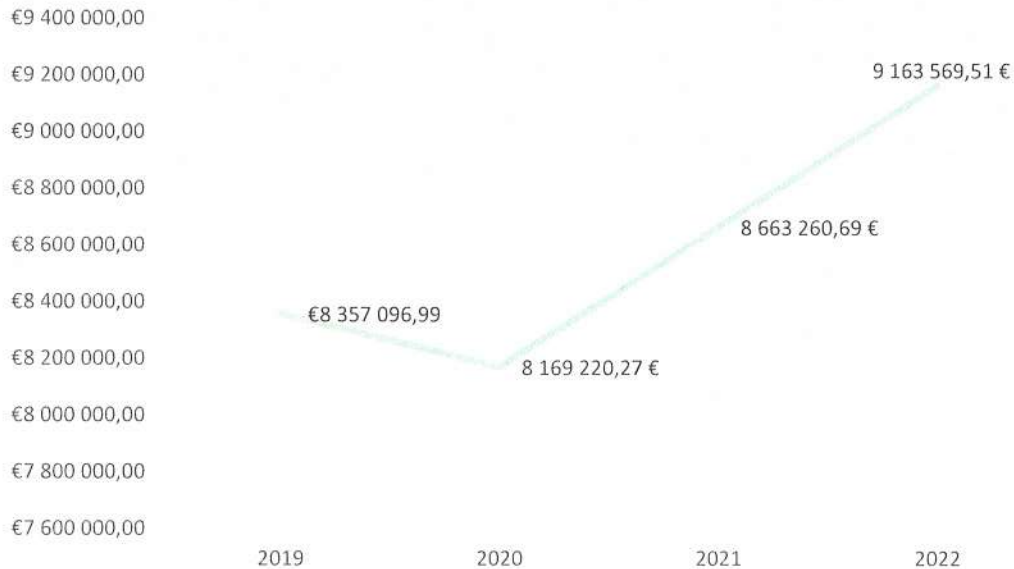
Du budget de la commune

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 357 096,99 €</b>	<b>8 169 220,27 €</b>	<b>8 663 260,69 €</b>	<b>9 163 569,51 €</b>
Charges à caractère général*	2 059 914,28 €	1 804 581,61 €	1 985 480,50 €	2 250 892,12 €
Charges de personnel**	5 283 830,48 €	5 229 132,70 €	5 487 697,50 €	5 706 422,41 €
Atténuations de produits ( <i>pénalités SRU...</i> )	397 713,90 €	413 188,68 €	487 176,57 €	493 555,51 €
Autres charges de gestion courante - <i>Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles...</i>	422 914,87 €	452 850,79 €	550 795,33 €	566 534,10 €
Charges financières ( <i>intérêts</i> )	169 858,25 €	160 042,08 €	150 686,51 €	146 122,39 €
Charges exceptionnelles	22 865,21 €	109 424,41 €	1 424,28 €	42,98 €

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement de 2022 représentent une hausse maîtrisée de 5.78 % par rapport aux dépenses de 2021 et compte tenu du contexte actuel.

Cela s'explique de la façon suivante :

**\*Charges à caractère général** : variation de 265 540 €, les principaux articles qui ont augmenté :

- ✓ Electricité : + 141 370 € malgré une maîtrise des consommations de l'éclairage public (cf. analyse page suivante)
- ✓ Carburant : + 14 300 €

*Pour rappel, la commune dispose d'un parc de véhicules réparti comme suit : 32 véhicules légers et camions, 2 scooters, 2 balayeuses, 1 tractopelle et 1 fenwick.*

- ✓ Contrats de prestations de services : + 50 700 €
- ✓ Maintenance : + 17 450 €
- ✓ Frais de nettoyage des locaux : + 15 600 €
- ✓ Achats prestations de services : +23 000 €

**\*\*Charges de personnel** : une augmentation maîtrisée de 218 700 € par rapport au CA 2021 qui s'explique par trois variables :

Une année 2021 marquée par :

- ✓ Un fort absentéisme (absences injustifiées, maladies et longues maladies) défalqué des rémunérations des agents qui avait fait baisser considérablement la masse salariale

Des augmentations incompressibles et imprévisibles en 2022 :

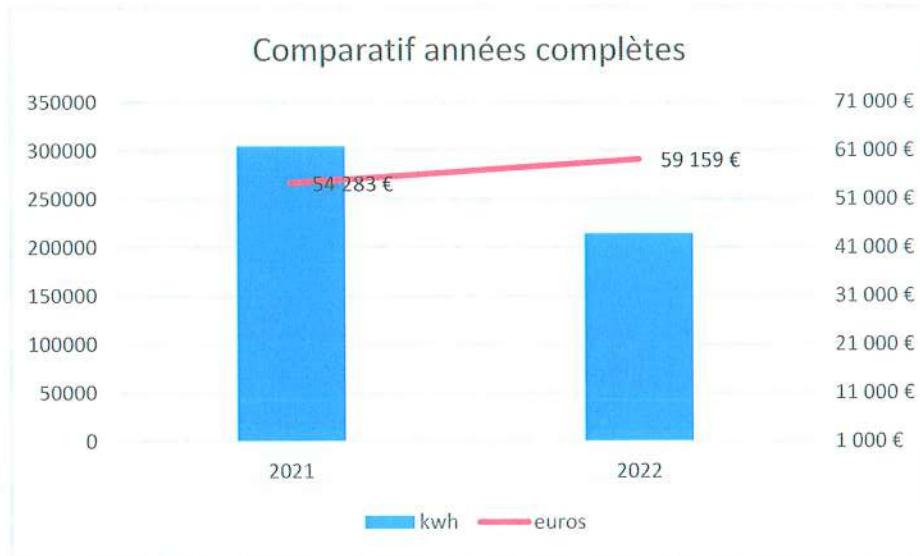
- ✓ Augmentation de l'assurance groupe due au nombre d'arrêts maladie et accidents de service en 2021
- ✓ Augmentation du point d'indice de 3.5 % sur 6 mois : + 42 800 €
- ✓ Augmentation des cotisations sociales
- ✓ Augmentation du SMIC

Une bonne gestion globale qui a permis de respecter l'enveloppe des charges de personnel 2022 :

- ✓ Optimisation du temps de travail des agents permettant une réduction de personnel
- ✓ Départs d'agents non-remplacés
- ✓ Mutation d'agents titulaires en attente de remplacement



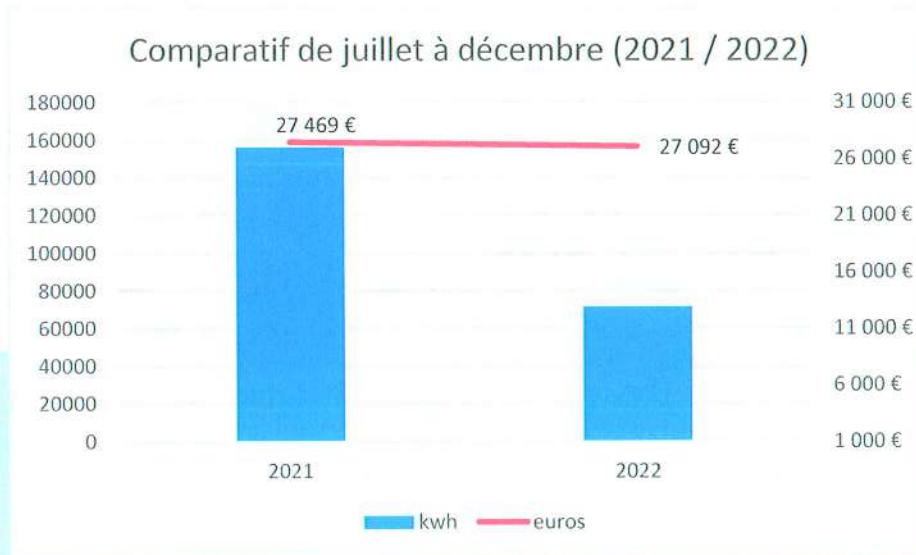
**IMPACT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2021 - 2022**



	Année 2021	Année 2022
<b>kwh</b>	304758	214472
<b>euros</b>	54 283 €	59 159 €

Au prix de l'électricité 2022, sans les extinctions, le montant de la facture aurait été de 84 063 €.

Analyse comparative sur les 6 derniers mois de l'année, après extinction de l'éclairage.



	(6 mois) 2021	(6 mois) 2022
<b>kwh</b>	156154	71421
<b>euros</b>	27 469 €	27 092 €

Au prix de l'électricité 2022, sans les extinctions, le montant de la facture aurait été de 59 233 € pour 6 mois.

**Evolution des recettes de la section de fonctionnement**

	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 998 641,53 €</b>	<b>8 440 435,65 €</b>	<b>9 098 730,85 €</b>	<b>9 832 710,04 €</b>
Atténuations de charges <i>Remboursement rémunérations de personnel</i>	121 320,80 €	223 284,00 €	260 802,30 €	245 428,72 €
Produits des services <i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i>	2 166 806,95 €	1 520 442,60 €	1 879 677,88 €	1 878 854,19 €
Impôts et taxes***	5 527 016,00 €	5 456 955,54 €	5 797 849,07 €	6 088 107,05 €
Dotations et participations	1 044 650,32 €	1 111 314,98 €	1 049 683,60 €	1 088 235,67 €
Autres produits gestion courante	90 118,15 €	73 474,18 €	70 332,61 €	115 337,64 €
Produits financiers				
Produits exceptionnels	48 729,31 €	54 964,35 €	40 385,39 €	416 746,77 €



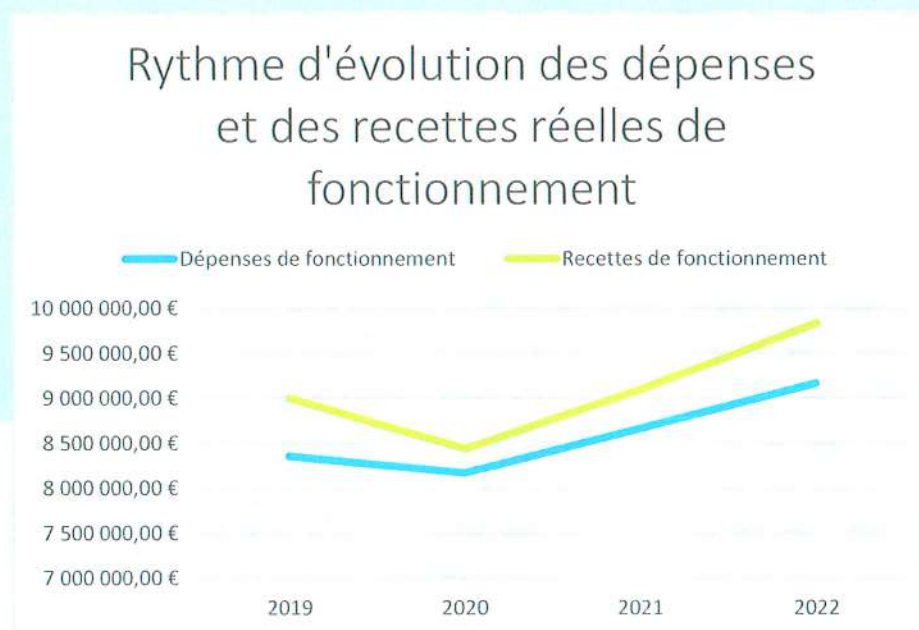
Les recettes réelles de fonctionnement de 2022 représentent une hausse de 8.06% par rapport aux recettes de 2021.

Cela s'explique de la façon suivante :

\*\*\*Impôts et taxes : + 290 260 €

- ✓ Impôts directs locaux : + 169 000 €
- ✓ Droits de places : + 6 800€
- ✓ Taxe sur la consommation finale d'électricité : + 4 600 €
- ✓ Droits de mutation : + 124 900 €



**Rythme d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement**

Le rythme d'évolution des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement semblent identiques et ne laissent donc pas présager d'effet ciseaux (plus de dépenses que de recettes) en 2023.

Pour rappel, il est à noter une plus forte baisse des recettes que des dépenses en 2020, phénomène lié à la crise sanitaire (baisse des redevances à caractère de loisirs notamment).

# Analyse rétrospective 2019 - 2022

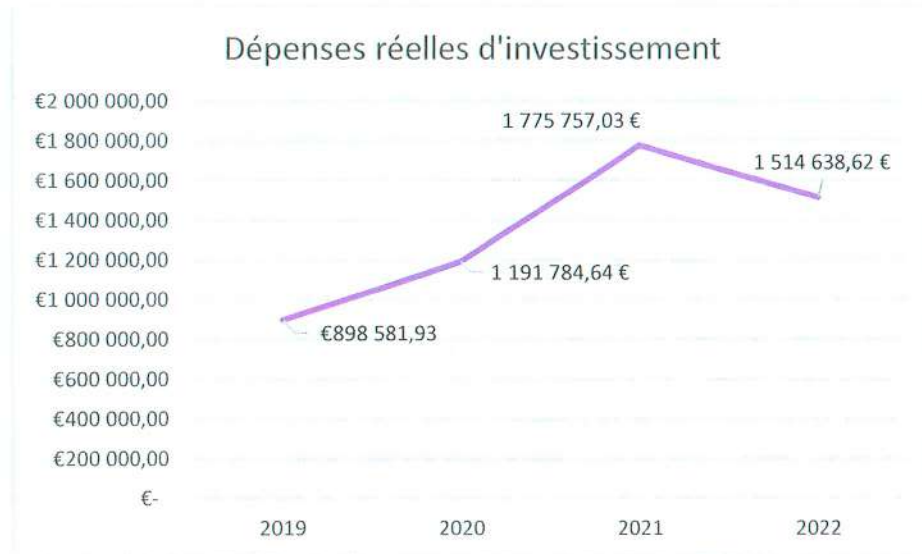
Du budget de la commune

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Evolution des dépenses de la section d'investissement

	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>898 581,93 €</b>	<b>1 191 784,64 €</b>	<b>1 775 757,03 €</b>	<b>1 514 638,62 €</b>
Immobilisations corporelles <i>(réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)</i>	495 589,27 €	404 659,37 €	443 124,44 €	485 541,54 €
Dotation Fonds divers réserves	8 772,73 €	502 867,97 €	0,00 €	806,00 €
Subventions d'investissement	- €	25 838,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours	147 616,64 €		1 026 325,91 €	697 715,89 €
Remboursement d'emprunts	246 603,29 €	251 033,71 €	263 925,46 €	274 273,19 €
Autres immobilisations financières	- €	7 385,59 €	34 680,22 €	48 702,00 €





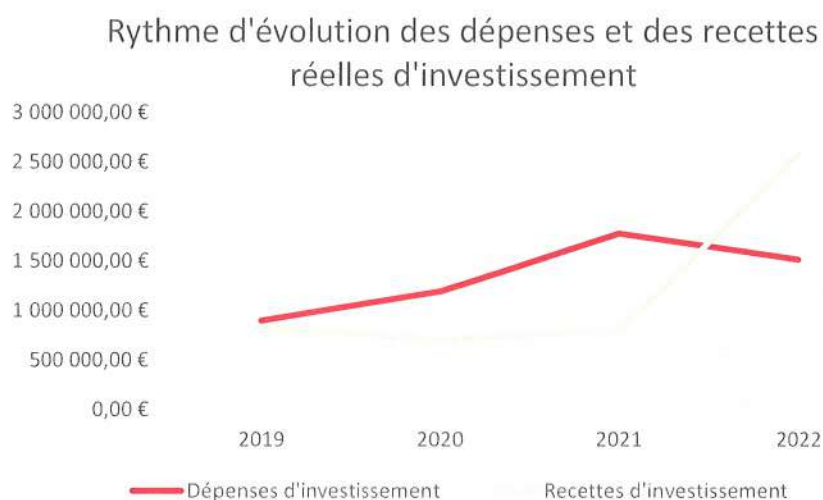
**Evolution des recettes de la section d'investissement**

	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>830 806,74 €</b>	<b>698 836,14 €</b>	<b>801 253,07 €</b>	<b>2 586 938,53 €</b>
Subventions d'investissement	167 803,82 €	143 588,19 €	174 135,86 €	478 448,06 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i>	193 002,92 €	154 780,43 €	147 117,21 €	460 210,47 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	470 000,00 €	400 000,00 €	180 000,00 €	147 320,00 €
Emprunt	- €		300 000,00 €	1 500 000,00 €
Autres immobilisations financières	- €			
Immobilisations corporelles		467,52 €		960,00 €



**Détail des subventions d'investissement perçues en 2022 :**

- Préfecture des Alpes-Maritimes : 108 680 € (dotation solidarité intempéries, caméra piéton, défibrillateurs, changement fenêtres école J. Ferry, socle numérique, terrain multisport, citernes, équipements écoles et crèche, amendes de police).
- Conseil Départemental : 144 580 € (Rénovation toilettes école J. Rostand, terrain multisport, éclairage public, véhicule police municipale, voirie, pumptrack).
- Conseil Régional : 175 445 € (Covid, toilettes école J. Rostand, local médecins).
- Académie de Nice : 20 350 € (Socle numérique, capteurs de CO2).
- Caisse d'Allocations Familiales : 29 400 € (équipements)

**Rythme d'évolution des dépenses et recettes d'investissement**

Les résultats de la section d'investissement présentent un solde positif en fin d'exercice, de 1 636 091.21 euros.

Ce résultat s'explique par l'emprunt de 1 500 000 euros contracté en 2022 pour une dépense qui sera réalisée en 2023 et 2024.

La commune présente toutefois un résultat excédentaire de par les taxes d'aménagement perçues sur l'exercice 2022.





# Gestion de la dette

Commune de Pégomas

## Définition de l'épargne brute

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est appelée également "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

Recettes réelles	–	Charges réelles
<b>9 832 710 €</b>	-	<b>9 163 569 €</b>
	=	

**L'épargne brute de la commune est de 669 141 €.**

**Définition de l'épargne nette**

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

Epargne brute	-	Remboursement du capital de la dette
<b>669 141 €</b>	-	<b>339 427 €</b>
	=	

**L'épargne nette de la commune est de 329 714 €.**

**Taux d'endettement de la commune**

Le **taux d'endettement** mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse, le ratio Dette / Recettes Réelles de Fonctionnement permet de calculer ce taux.

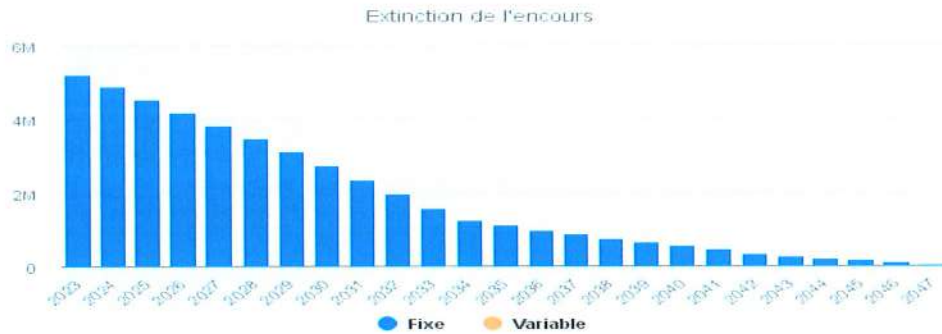
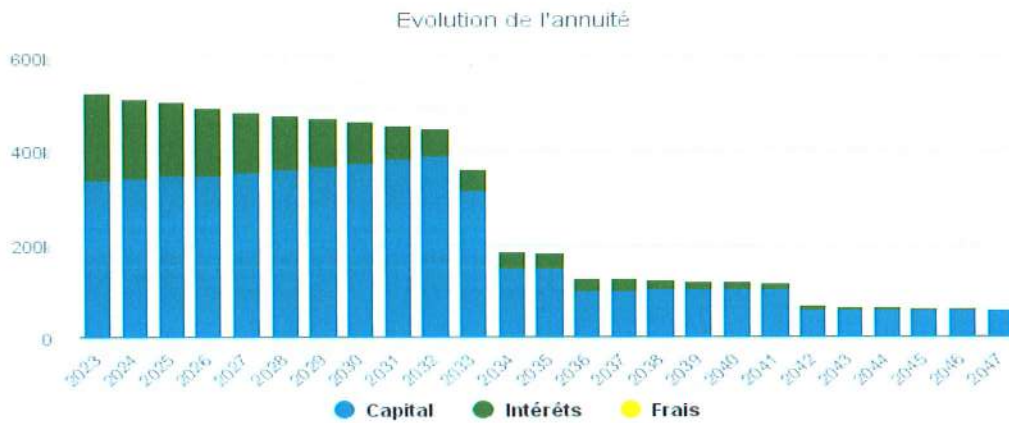
En 2022, le taux d'endettement est de 53.23 % (5 234 677.55 € / 9 832 710.04 €) soit 648 €/habitant, la moyenne nationale des communes de la même strate est de 802 €/habitant.

**L'endettement de la ville**


Il se compose de 8 emprunts comme suit :

Objet du contrat	Date de réalisation	Date de fin	Capital initial	Organisme prêteur	Index de taux	Encours au 01/01/2023
2007 - Ecole Marie Curie	2007	2032	1 840 000,00	Crédit Agricole	5,40%	808 791,22
2008 - Salle Mistral	2008	2033	1 000 000,00	Caisse d'Epargne	5,32 %	578 143,66
2008 - Crèche	2008	2033	1 658 020,43	Crédit Agricole	3,94 %	910 909,60
2022 - Construction bâtiment activités loisirs et sportives	2022	2047	1 500 000,00	Crédit Mutuel	3,15 %	1 500 000,00
2015 - Acquisition terrain Eucalyptus + Périscolaire + Centre administratif	2015	2035	1 000 000,00	Caisse d'Epargne	2,10 %	650 000,00
2015 - Création périscolaire	2015	2025	60 000,00	Caisse d'Allocations Familiales	0,0 %	18 000,00
2016 - Acquisition local pm	2016	2041	600 000,00	Crédit Agricole	2,05 %	482 630,89
2021 - Aménagement centre médical	2021	2041	300 000,00	Agence France Locale	0,87 %	286 202,18
			7 958 020,43			5 234 677,55



**Profil d'extinction de la dette****Evolution de l'annuité****Synthèse par prêteur**

Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	-	42,07	2 202 331,71
Crédit Mutuel	-	28,66	1 500 000,00
Caisse d'Epargne	-	23,46	1 228 143,66
AGENCE FRANCE LOCALE	-	5,47	286 202,18
Autres Prêteurs Divers	-	0,34	18 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 234 677,55</b>



# Les orientations budgétaires 2023



# La fiscalité 2023 : ce qui change

Conformément à l'article 99 de la loi de finances 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est désormais indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Ainsi, il est prévu une revalorisation de +7.1 % des bases pour l'année 2023.

Le contexte économique et géopolitique que nous connaissons a fortement impacté les charges de la commune, impact qui se poursuivra en 2023 :

Charges à caractère général : + 200 000 € par rapport au budget prévisionnel 2022

- Electricité / gaz (+53%) et éclairage public (+102 %) en partie anticipé sur le budget 2022 : +50 000 € en 2023
- Carburant (+48% depuis 2022) : + 14 300 €
- Contrats de maintenance : (+21% depuis 2022 – nouveaux contrats et inflation) : + 17 700 €
- Achat prestations de services (+ 5%) : + 7 800 €
- Fournitures de petit équipement (+13 %) : + 17 000€

Charges de Personnel : + 147 000 € par rapport au budget prévisionnel 2022

- Point d'indice du fonctionnaire (+3.5% depuis juillet 2022) : + 80 000 €
- Dépenses imprévues : 50 000 €

Autres charges de gestion courantes : + 33 000 € par rapport au budget prévisionnel 2022

Charges financières : + 32 000 €

Opération d'ordre : + 47 000 €

+ 459 000 €

Afin de financer ces augmentations incompressibles, sans en impacter la qualité du service public sur la commune, il est nécessaire de compenser cette augmentation par une légère hausse du taux de la fiscalité locale de 2.17 points pour la taxe foncière bâti et de 2.4 points pour la taxe foncière non bâti.

## **RECETTES SUPPLEMENTAIRES GENEREES POUR LA COMMUNE : + 430 000 €**

Bases révisées par l'Etat : + 196 600 euros  
Taux révisés par la commune : + 233 400 euros

### ***A titre d'exemple : logement de 90 m<sup>2</sup> - couple avec deux enfants***

Evolution taxe foncière bâti pour l'année 2023	
TF 2022 :	1218 €
Révision des bases par l'Etat (+7.1%)	+ 82 €
Augmentation du taux communal (+2.17 points)	+ 60 €
TF 2023 :	1360 € (+142 €/ an)

**1. Les recettes de fonctionnement :****LES GRANDES LIGNES...****- Fiscalité directe**

- ✓ Augmentation des taux de 27.78% à 29.95% pour le foncier bâti et de 40.05% à 42.45% pour le foncier non bâti.

A titre d'information, le taux d'imposition sur le foncier bâti de la commune de la Roquette sur Siagne est de 32.72 % et Grasse 30.07%.

- **Dotations / subventions :** *Les notifications de dotations n'ont pas été communiquées à la commune au moment de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.*

**Pour rappel, dotations perçues en 2022**

- ✓ *Dotation forfaitaire : 502 521 euros*
- ✓ *Dotation solidarité rurale : 114 621 euros*
- ✓ *Dotation nationale de péréquation : 123 401 euros*

**- Autres recettes**

- ✓ Recettes tarifaires \*
- ✓ Droits de mutation\*\*
- ✓ Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : 798 780 €

*(\*) Activités générant une recette tarifaire pour la ville : accueil périscolaire, restauration scolaire, et plus généralement l'ensemble des services assortis d'un tarif, proposés par la ville.*

*(\*\*) Droits de mutation : quote-part revenant à la commune des droits et taxes perçus par les notaires lors du changement de propriétaire des immeubles.*

**2. Les dépenses de fonctionnement :****- Les frais de personnel**

Une évolution constante des dépenses de personnel sera induite par la continuité de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, les avancements de grades et d'échelons, la réussite aux concours et examens professionnels, la hausse de l'indemnité compensatrice de la CSG, la hausse des cotisations patronales et de probables augmentations du point d'indice du fonctionnaire sur lequel sont indexées également les primes de fin d'année... Malgré cela, les charges de personnel représentent 57 % des dépenses de fonctionnement.

**- Les dépenses de gestion**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de contenir les dépenses sur l'exercice 2023 de certains postes de la section de fonctionnement du budget pour palier la baisse réelle des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges imposée par le contexte économique.

**- Les subventions versées aux associations**

Légère augmentation du montant des subventions accordées en 2023 (95 000 € contre 91 000 € en 2022). Cela s'explique par le fait que certaines associations avaient suspendu leur activité en raison de la pandémie et n'avaient donc pas demandé de subvention pour l'année sportive 2021 / 2022.

**- Les intérêts de la dette**

Le montant des intérêts pour l'exercice 2023 s'élève à 186 836.33 €



## LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023

### La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

Depuis l'installation de la municipalité, la direction générale a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des adjoints afin d'élaborer le projet d'administration, outil indispensable à la gestion et l'organisation des services pour la durée du mandat.

Ce travail a permis de déterminer les projets qui font ou feront l'objet d'un financement pluriannuel afin de les mener à bien :

- La lutte contre les incendies et les inondations
- La réalisation de zones de détente
- La création d'un service public en cœur de ville
- La mise aux normes PMR des espaces publics et des passages piétons
- La gestion intelligente de l'éclairage public et des équipements communaux
- La végétalisation des espaces publics
- La réalisation d'aménagements routiers sur les secteurs sensibles
- La création de places de stationnement
- L'élargissement du système de vidéo protection
- La valorisation de l'identité de notre commune

Les grands axes de l'année 2023 seront les suivants :

- Travaux
  - Goudronnage de divers chemins communaux.
  - Travaux d'aménagement dans les bâtiments scolaires.
  - Travaux de rénovation dans les locaux du CCAS.
  - Stade : lancement des travaux du bâtiment destiné aux activités sportives et de loisirs.
  - Réalisation du pumptrack.
  - Aménagements dans le cimetière Clavary et reconstruction du colombarium au cimetière St Pierre.
  - Changement des chaudières énergivores de trois écoles et du CCAS.
- Acquisitions
  - Défibrillateurs : véhicule de la police municipale et périscolaire Marie Curie.
  - Véhicule type utilitaire pour les services techniques.
  - Groupe électrogène.

- **Sécurité**

- Continuité de la campagne de débroussaillage et entretien des vallons.
- Continuité des travaux de mise en sécurité des voies de circulation (trottoirs, plateaux ralentisseurs, aménagements...): installation de feux tricolores au carrefour du chemin de Cabrol, réfection du chemin de l'Ecluse avec création de cheminement piéton et voie cyclable...
- Extension de la vidéo protection vers le parking de la salle Mistral permettant une surveillance de l'entrée du complexe, du parking et du terrain multisport.
- Changement et modernisation du dispositif d'alerte à la population situé sur l'église et déploiement du système par l'ajout de deux sirènes (Fènerie et Clavary).

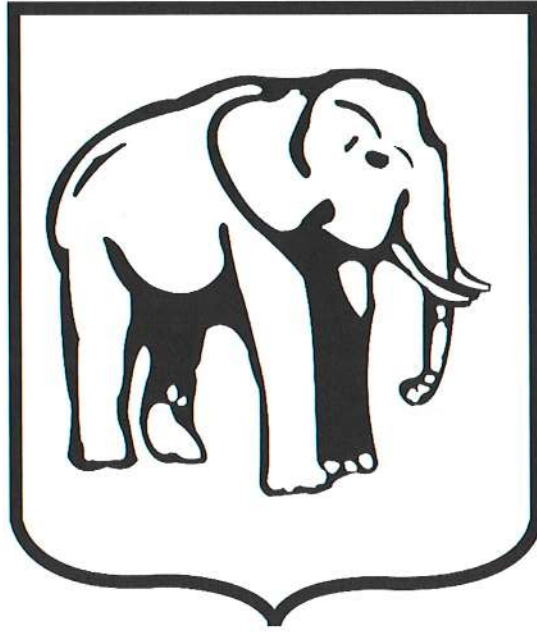
- **Embellissement et qualité de vie**

- Aménagements aux entrées de ville.
- Aménagement du Quartier du Bateau.
- Aménagement de différents terre-pleins.

**D'autres travaux pourront être programmés ultérieurement en fonction des finances de la commune.**

AR Prefecture

006-210600904-20230228-CM280223\_16-DE  
Reçu le 06/03/2023



Ville de Pégomas